



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ

Bureau des usagers de la route
Affaire suivie par : Isabelle RIVERAIN
Tél : 01.34.20.28.46

Dates de l'examen du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs d'enseignement de la Conduite des véhicules terrestres à moteur

B.A.F.M.session 2015-2016

**Date limite de dépôt des dossiers :
Lundi 22 juin 2015 inclus délai de rigueur.**

- **Epreuve d'admissibilité : mercredi 23 septembre 2015**
- **Epreuve d'admission : à compter du lundi 14 mars 2016**

PIÈCES À FOURNIR À LA PRÉFECTURE DU LIEU DE RÉSIDENCE :

- une lettre de candidature à l'examen, adressée au Préfet du Val d'Oise, datée et signée sur papier libre,
- un justificatif d'identité et d'état civil (photocopie recto-verso),
- un justificatif de domicile ou une attestation de résidence de moins de 3 mois,
- une photocopie recto-verso du permis de conduire,
- une photocopie du diplôme professionnel (monitorat) de plus d'un an à la date des épreuves d'admissibilité,
- une photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé,
- trois photographies d'identité identiques et récentes comportant au verso le nom du candidat,
- trois enveloppes autocollantes (160 x 220 mm) affranchies au tarif en vigueur pour 20 grammes et libellées à votre nom et adresse,
- une enveloppe autocollante format page (220 x 310 mm) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à votre nom et adresse (pour retour du dossier et du diplôme le cas échéant).

EN CAS D'ADMISSIBILITÉ - au choix :

- photocopie de l'attestation de réussite aux épreuves d'admissibilité ou de la fiche récapitulative du résultat final avec notation à l'une des deux sessions antérieures,
- copie d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (licence master...),
- photocopie des justificatifs (bulletins de salaire, certificats de travail) d'une expérience de cinq ans d'enseignement dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur, d'enseignement général, technique ou agricole.

